

PARLEMENT WALLON

SESSION 2010-2011

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances

Mardi 5 octobre 2010

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	4
<i>Désignation d'un Président et de deux Vice-Présidents</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Senesael.....	4
<i>Organisation des travaux</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Tiberghien.....	4
<i>Questions orales</i>	
<i>Question orale de M. Onkelinx à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « le développement des « handicountacts » dans nos communes »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Onkelinx, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....	5
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	6
<i>Questions orales (Suite)</i>	
<i>Question orale de M. Senesael à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la maladie d'Alzheimer »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Senesael, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....	6
<i>Question orale de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la suspension de la sanction prise par la Région contre la maison de retraite du Centenaire à Tournai »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Tiberghien, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....	8
<i>Question orale de Mme Cremasco à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les problèmes de santé publique liés à la pollution atmosphérique sur le site d'Arcelor-Mittal à Seraing »</i>	
Orateurs : M. le Président, Mme Cremasco, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....	10
<i>Question orale de M. Dupriez à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les initiatives prises de manière à protéger les citoyens des conséquences sanitaires des pollutions électromagnétiques »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Dupriez, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....	12

Organisation des travaux (Suite)

Orateurs : M. le Président, M. Dupriez..... 15

Questions orales (Suite)

Question orale de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « l'action des CPAS au niveau de la réduction des factures énergétiques des personnes précarisées »

Orateurs : M. le Président, M. Tiberghien, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances..... 15

Organisation des travaux (Suite)..... 17

Questions orales (Suite)

Question orale de M. Mouyard à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « l'accueil des gens du voyage à Sambreville »

Orateurs : M. le Président, M. Mouyard, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances..... 17

Question orale de Mme Meerhaeghe à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « le Plan grand froid »;

Question orale de M. Kilic à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « le Plan grand froid 2010-2011 »

Orateurs : M. le Président, Mme Meerhaeghe, M. Kilic, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances..... 18

Question orale de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les études en matière de maintien à domicile »

Orateurs : M. le Président, M. Tiberghien, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances..... 21

Question orale de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les diverses évaluations en matière de personnes handicapées adultes»

Orateurs : M. le Président, M. Tiberghien, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances..... 22

Organisation des travaux (Suite)..... 24

Liste des intervenants..... 25

Abréviations courantes..... 26

Présidence de M. Luc Tiberghien, Doyen d'âge

- La séance est ouverte à 14 heures 15 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT ET DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS

M. le Président – Le premier point à notre ordre du jour concerne la désignation de notre composition de bureau de commission pour l'année parlementaire qui débute aujourd'hui, du moins, pour ce qui est des commissions.

M. Senesael (PS). – Nous proposons à la présidence, M. Onkelinx et à la Vice-Présidence, M. Tiberghien et Mme Reuter.

M. le Président. – Il s'agit donc de la composition qui a terminé la session parlementaire passée et je donne volontiers la présidence à M. Onkelinx, que nous félicitons une nouvelle fois.

(Applaudissements)

Je me félicite en même temps pour la Vice-Présidence.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Il y a une série de questions qui tombent de l'ordre du jour. On peut peut-être les préciser? Je crois que c'est intéressant pour les personnes pour avoir une idée du programme de la journée.

(M. Onkelinx, Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – On aurait dû normalement grouper la question orale de M. Senesael à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «la maladie d'Alzheimer» avec la question orale de Mme Bertouille à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur

«l'état d'avancement de la proposition de résolution visant à mieux prendre en compte la maladie d'Alzheimer dans la mise en oeuvre des politiques régionales entre 2009 et 2014». Toutefois, Mme Bertouille étant absente, sa question orale est transformée en question écrite et M. Senesael développera seul sa question orale.

La question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «Bien vivre chez soi» est quant à elle retirée.

M. Tiberghien (Ecolo). – Monsieur le Président, je m'adresse à vous avant de commencer la séance. Nous avons un calendrier cette semaine qui est assez particulier, étant donné que — et c'est valable pour M. Maene et moi-même — le Ministre-Président étant absent hier, la Commission a été remise à aujourd'hui. Y aurait-il, malgré le nouveau règlement, un problème si certaines des questions étaient posées plus tard dans la séance, faisant ainsi passer d'autres personnes avant nous au cas où il nous serait impossible de nous libérer à un moment donné? Mais c'est vous, Monsieur le Président, qui avez le pouvoir de décider cela.

M. le Président. – Je pense qu'au vu de la situation exceptionnelle — la Commission du Ministre-Président était normalement fixée ce lundi et vient finalement ce mardi -, je pense que, à mon sens, on pourra reporter les questions, au niveau horaire en tout cas, qui ne peuvent pas être posées tout de suite, quand c'est possible. Il me semble que c'est une situation suffisamment exceptionnelle pour permettre aux députés de pouvoir poser leurs questions.

M. Tiberghien (Ecolo). – Les autres membres de la Commission sont-ils d'accord? Ce qui veut dire que, évidemment, ceux qui sont présents maintenant ont normalement la priorité?

Pour ne pas modifier l'ensemble de l'organisation, je pense que toutes les personnes présentes ont priorité avec l'ordre normal, mais si nous pouvons venir et que la Commission n'est pas encore terminée, qu'on ait quand même encore la capacité de pouvoir poser nos questions. Ce ne serait déjà pas mal.

M. le Président. – Cela ne va concerner que les personnes qui ont une question à poser normalement chez le Ministre-Président car pour le reste, la situation reste la même. Il faut être quand même un peu correct et logique

En tout cas, pour ceux qui ont une question à poser chez le Ministre-Président, alors que cela devait être hier, nous sommes d'accord. Pour tous les autres, le règlement doit trouver à s'appliquer.

M. Tiberghien (Ecolo). – Pour M. Maene et moi-même, si on ne se présente pas, cela signifiera évidemment qu'elle est alors reportée d'un mois. Si vous ne nous voyez pas d'ici la fin de la commission, nos questions seront bien entendu alors retirées. Elles ne pourront être redéposées que dans les délais prévus par le règlement, c'est-à-dire, dans un mois.

(M. Tiberghien, Commissaire, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LE DÉVELOPPEMENT DES « HANDICONTACTS » DANS NOS COMMUNES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Onkelinx à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « le développement des « handicontacts » dans nos communes ».

La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

M. Onkelinx (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, le projet «handicontact» également appelé «réfèrent de proximité», est un projet important visant à informer et à orienter les personnes handicapées ainsi que leurs proches en leur permettant de s'adresser à un service public encore plus proche que ne peuvent l'être les bureaux régionaux de l'AWIPH.

Ce sont les Commissions subrégionales et, en particulier, celle du Brabant wallon, qui se sont intéressées à la mise en place de référents au sein des Administrations communales ou des CPAS. Le projet s'est développé dans un premier temps le long

de l'axe nord-sud Brabant wallon-Namur-Luxembourg, pour ensuite gagner l'est, Liège et l'ouest, le Hainaut.

Dans son rapport d'activité 2009, l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées recensait 189 communes ayant désigné des «handicontacts». Ces points de contacts se développent encore car si on en croit le site Internet de cette même agence, le nombre «handicontacts» en fonction se chiffrerait maintenant à 205 sur les 262 communes que comptent la Wallonie.

Ces résultats sont plutôt encourageants. Cependant, il faut rester prudent dans l'analyse de ces chiffres, sachant que certaines communes accueillent plusieurs structures. La preuve, le Brabant wallon, composé de 27 communes, compte 30 «handicontacts», de même que la Province du Luxembourg en dénombre 59 pour 44 communes.

Selon mes informations, 105 administrations communales se trouveraient actuellement dépourvues «d'handicontact».

La principale mission d'un «handicontact» étant d'informer et d'orienter toutes les personnes en situation de handicap et leur entourage vers les services aptes à répondre à leurs besoins, quelles sont les perspectives de création et de développement de telles structures sur l'ensemble de la Wallonie ?

À terme, chaque commune disposera-t-elle de points relais pour les personnes en situation de handicap, la proximité de ce genre de structure étant primordiale en vue de rendre le service le plus complet que possible ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, l'historique que vous présentez du déploiement des référents de proximité est vraiment le reflet fidèle de l'installation de cette nouvelle fonction au niveau des entités communales qui, comme vous le soulignez d'ailleurs, restent les lieux privilégiés de proximité pour assurer l'information des citoyens.

Je voudrais aussi actualiser les chiffres que vous citez, aujourd'hui: sur les 253 communes que compte la partie francophone de la Wallonie, 230 «handicontacts» ont été désignés. Ils sont actifs dans les administrations communales, dans les Centres Publics de l'Action Sociale ou encore dans d'autres services sociaux des communes. Certaines communes ont effectivement désigné deux

«handicontacts», ce qui fait qu'en réalité, ce sont 197 communes qui sont couvertes et donc 56 encore dépourvues d'un «handicontact».

Vous voyez que le déploiement continue et que le nombre d'entités communales qui n'ont pas encore proposé cette fonction nouvelle — mais combien essentielle au service de leurs citoyens — diminue. Ceci dit, toutes les communes de la Région wallonne de langue française ont été sollicitées à cet égard.

L'effort se poursuit et les Commissions subrégionales de coordination de l'AWIPH qui sont effectivement les maîtres d'œuvre du projet, et cela avec l'aide efficace des coordinateurs de l'AWIPH, ont pour objectif, en ligne de mire, la couverture totale du territoire.

Pour soutenir cet objectif, l'AWIPH développe un réseau interne qui s'appelle «Information et orientation» et ce réseau va permettre la rencontre et l'échange de bonnes pratiques entre les divers agents de l'AWIPH et ayant pour mission d'informer et d'orienter les personnes handicapées vers les services, les administrations, les associations ou vers d'autres ressources susceptibles de pouvoir répondre à leurs besoins.

Ces agents sont présents à l'accueil des Bureaux régionaux de l'Agence pour écouter les visiteurs, les orienter et les conseiller. Ils assurent aussi, par le biais du Numéro vert, toute l'information utile. D'autres sont actifs dans les Carrefours formation emploi, où ils partagent leur expertise pour garantir aux personnes handicapées l'égalité des chances dans le domaine de la formation et de l'emploi.

L'intention est maintenant d'associer les «handicontacts» à ce réseau «Information et orientation» de l'AWIPH. Ils pourront ainsi accéder aux informations que les agents précités ont engrangées durant ces dernières années.

Ils pourront aussi mettre à la disposition de tous les usagers les informations plus locales qu'ils pourraient détenir. Vous voyez qu'on est toujours à la recherche d'un service de proximité.

Ce soutien permanent devrait encourager les communes dépourvues de «handicontact» à en désigner un, tout en ayant la garantie que cet agent communal sera encadré et aidé dans sa mission.

M. le Président. – La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour la qualité de sa réponse. Les chiffres que j'avais se basaient effectivement sur le rapport d'activités de 2009 et je vois que cela a évolué

depuis. C'est une excellente chose, parce qu'on connaît l'efficacité de ces «handicontacts» de par leur proximité avec le public. Ce qu'on recherche vraiment, c'est de pouvoir venir directement en aide aux personnes qui, finalement, sont un peu plus fragilisées. J'acte votre réponse et vous en remercie.

(M. Onkelinx, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)

M. le Président. – Au niveau de l'examen de l'arriéré de notre commission, je pense qu'au vu des nombreuses défections aujourd'hui, nous reporterons son examen à une prochaine séance.

QUESTIONS ORALES (SUITE)

QUESTION ORALE DE M. SENESAEI À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LA MALADIE D'ALZHEIMER »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la maladie d'Alzheimer ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Merci, Monsieur le Président et encore félicitations pour votre désignation.

Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, nous compterions en Belgique environ 85.000 personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer. La France et le Royaume-Uni se sont dotés de plans Alzheimer. Mme la Députée Fonck a déposé, ou va déposer, selon ce qu'on a pu lire dans la presse, une proposition de résolution à la Chambre des représentants incitant la Belgique à suivre l'exemple.

Sa proposition, annoncée à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la maladie, intègre une quarantaine d'actions, privilégiant l'approche sociale, psycho-sociale, l'amélioration de la qualité de vie des patients et des aidants.

Reste à dégager les moyens financiers nécessaires.

Pour mémoire, la France consacre à son plan 1,6 milliard en cinq ans pour la période 2008-2012.

Madame la Ministre, je connais suffisamment votre sensibilité sur ce thème pour savoir que vous n'êtes pas en reste des propositions qui ont été faites. Avez-vous aussi pris connaissance de ces plans? Des informations complémentaires à ce sujet peuvent-elles être transmises? Des contacts ont-ils eu lieu entre le Fédéral et les entités fédérées?

L'amélioration de la qualité de vie des patients et des aidants passe aussi par de meilleures infrastructures en la matière. Que comptez-vous réaliser à ce sujet?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Député, effectivement, vous connaissez toute ma sensibilité à cet égard et c'est vrai que nous avons eu l'occasion d'en parler encore ces derniers jours dans le cadre de la journée mondiale de la maladie d'Alzheimer.

Les différentes formes de démences constituent incontestablement un des grands défis dans les décennies à venir et cela, principalement, dans le cadre du contexte que nous connaissons bien, qu'est le vieillissement de notre population. On préfère dire «l'allongement de la durée de vie» de notre population.

En effet, des estimations récentes, au niveau européen, indiquent qu'entre 1,3 et 1,5% des Belges de 30 ans et plus sont atteints de l'une ou l'autre forme de démence, estimation qui peut passer à une fourchette de 6 à 9% pour les personnes qui ont dépassé l'âge de 65 ans. Cela veut dire qu'aujourd'hui en traduction, en chiffres au niveau de la Wallonie, cela peut représenter entre 35.700 et 52.800 personnes et les données indiquent que la prévalence de la maladie augmente bien sûr avec l'avancée en âge. Ainsi, la prévalence est estimée entre 30 et 40% chez les personnes de 90 ans et plus.

Le Parlement wallon, effectivement, en sa séance du 28 novembre 2008, avait adopté une résolution visant à mieux prendre en compte la maladie d'Alzheimer dans la mise en oeuvre des politiques régionales. Et le Gouvernement wallon a ensuite, bien sûr, inscrit cette question dans sa DPR, la fameuse Déclaration de Politique régionale, notre feuille de route, en proposant d'intensifier les actions qui visent à mieux prendre en compte les personnes

désorientées et en particulier, celles victimes de la maladie d'Alzheimer.

Pour concrétiser ces objectifs, j'ai mis sur pied un groupe de travail. On ne fait pas les choses tout seul, on se rassemble autour de la table, on réfléchit et on propose. Ce groupe de travail rassemble des représentants du monde médical, des associations, des représentants des services à domicile aussi et les travaux du groupe ont bien avancé. Je pourrai très prochainement d'ailleurs proposer à mes collègues du Gouvernement, un programme wallon de lutte contre la maladie d'Alzheimer et contre les maladies apparentées.

Il est un peu tôt aujourd'hui pour vous présenter les détails de ce programme wallon. Mais je peux déjà vous citer quelques axes. Tout d'abord, le développement et la diffusion d'informations de qualité à l'attention du grand public et des personnes bien sûr touchées par cette pathologie. On connaît un peu ces maladies, on ne les connaît pas suffisamment. Il faut encore faire des efforts d'information.

Il faut aussi parler du soutien, en particulier, aux aidants proches et aussi de la formation à l'égard des professionnels concernés.

Une attention particulière sera accordée aussi à la continuité et à la cohérence des missions des différents acteurs qui entourent les personnes. Des actions concrètes existent déjà par rapport à certaines recommandations qui avaient été émises au Parlement. Le soutien aux aidants sera renforcé tout prochainement par l'adoption d'un arrêté du Gouvernement wallon, qui porte de 1.200 à 1.800 la programmation de lits de court séjour qui servent souvent comme lits de répit pour permettre aux familles de souffler un peu.

Je rappelle aussi qu'une aide spécifique aux aidants proches est prévue dans le nouveau décret relatif au service d'aide aux familles et aux personnes âgées, décret qui est entré en vigueur le 1er janvier 2009. Le soutien apporté consiste à guider les gens proches dans ces tâches. Cette même réglementation prévoit, par ailleurs, l'obligation pour les employeurs d'organiser des formations continuées pour les aides familiales qui sont en contact avec les personnes.

Les plans de formation réalisés par les services intègrent de plus en plus souvent des formations qui touchent à la maladie d'Alzheimer et à une meilleure compréhension des symptômes de cette maladie.

Par ailleurs, la nouvelle législation relative à l'hébergement et à l'accueil des personnes âgées prévoit spécifiquement l'établissement de normes

pour des unités dédiées aux personnes désorientées, c'est ce que l'on appelle plus spécifiquement les Cantous. J'ai eu encore l'occasion ce matin d'inaugurer des locaux de maisons de repos à Mons où là, deux unités spécifiques ont été développées et pour avoir eu l'occasion d'entrer dans ces unités, je vous prie de croire que les personnes sont extrêmement heureuses dans ces endroits et que leur visage rayonne. Elles retrouvent un certain dynamisme. C'est ce que le personnel expliquait par rapport à l'ancien lieu de vie qui ne correspondait pas aux symptômes de leur maladie. C'était une petite digression.

Le chapitre VII de l'annexe 3 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 octobre 2009 qui porte exécution du décret du 30 avril 2009 relatif à l'hébergement et à l'accueil des personnes âgées définit tout à fait ces normes relatives à ces unités spécifiques pour personnes désorientées.

Un arrêté ministériel fixe aussi les critères d'inclusion des résidents dans l'unité adaptée et il sera tout prochainement adopté parce que quelques questions se posent.

L'instauration d'unités adaptées est encouragée dans le sens où l'article 8, § 1er du décret précité mentionne parmi les critères de priorité pour l'octroi des accords de principe : « La volonté de l'établissement de s'inscrire dans une offre diversifiée de services qui permet d'apporter un soutien au maintien à domicile et répondant aux normes spécifiques des personnes âgées désorientées. »

Enfin, notre DPR vise le développement de l'aide psychosociale des personnes dans leur milieu de vie, notamment via les services de santé mentale. À cet égard, trois initiatives spécifiques existent à Namur, à Malmedy, à Louvain-la-Neuve et développent des activités en faveur de la population plus âgée, notamment par des prises en charge sur les lieux de vie ou en collaboration avec la ligue Alzheimer, extrêmement active.

La question de la démence est sur la table et à l'ordre du jour de la Conférence interministérielle et dans le cadre de la préparation d'un nouveau protocole d'accord, une attention particulière sera portée aux personnes diagnostiquées démentes, mais peu dépendantes physiquement.

Cette question implique des politiques tout à fait différenciées qui envisagent des besoins spécifiques des personnes atteintes de démence ou de pathologies psychiatriques, mais également une approche « maladies chroniques » et une approche intégrée.

Il se pourrait que cette population soit dans le futur admise dans les centres de soins de jour pour personnes âgées. C'est aussi une possibilité.

Par ailleurs, dans le cadre du développement des formes alternatives de soins, le premier appel a vu naître des projets basés sur une meilleure coordination de soins, mais aussi sur l'intervention d'ergothérapeutes (on parle ici d'aménagement du lieu de vie, du domicile) et de psychologues aussi à domicile. D'autres initiatives spécifiques aux démences pourraient voir le jour dans le cadre du second appel à projets qui est prévu lui pour le printemps prochain.

En matière d'infrastructure enfin, j'ai proposé à mes collègues du Gouvernement wallon, en juillet dernier, d'octroyer un montant de 117 millions d'euros à 53 établissements sur le territoire de notre Région pour des travaux d'infrastructures destinés à augmenter — vous le savez — la sécurité, mais aussi le confort des personnes âgées, notamment pour répondre et satisfaire aux normes architecturales concernant les maisons de repos et de soins.

Je vous remercie pour votre intérêt à la question.

M. le Président. – La parole est M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse fouillée. Merci aussi pour votre intérêt manifeste pour la question et merci encore pour les différentes actions qui ont été initiées et qui seront poursuivies, voyant par là que, que ce soit au niveau de la DPR, que ce soit au niveau de vos intentions, que ce soit au niveau de votre pragmatisme sur le terrain, les choses avancent et on ne peut que vous en féliciter.

QUESTION ORALE
DE M. TIBERGHIEU À MME TILLIEUX,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
« LA SUSPENSION DE LA SANCTION
PRISE PAR LA RÉGION CONTRE LA
MAISON DE RETRAITE DU CENTENAIRE À
TOURNAI »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la suspension de la sanction prise par la Région contre la maison de retraite du Centenaire à Tournai ».

La parole est à M. Tiberghien pour poser sa question.

M. Tiberghien (Ecolo). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, quel beau nom pour une maison de retraite, le Centenaire ! Si on en a parlé, Madame la Ministre, c'est parce qu'il y a eu d'abord, un fait divers puisqu'il semblerait que c'est une dispute entre pensionnaires qui a amené des hématomes chez un pensionnaire. On pourrait en rire mais il n'empêche que c'est important d'y revenir puisque la famille s'est adressée à la direction qu'elle estimait responsable de l'incident.

Au-delà de ce fait précis et du niveau de responsabilité de la direction par rapport auquel je n'ai pas à me prononcer, on apprend par de nombreux articles parus dans les journaux régionaux, que cette institution a déjà connu des problèmes avec l'administration wallonne.

Un avertissement, en effet, lui a été adressé en 2006 pour non conformité des issues de secours, manque de sécurité et, je cite, « *gros problèmes d'hygiène* ».

En 2010, les aménagements n'étant toujours pas faits, le home du Centenaire a perdu son agrément. Suite à cette décision, la direction, qui avait changé trois ans plus tôt, a décidé de faire appel et a demandé la suspension de la sanction. Vous comprendrez que le simple changement de direction alors que les aménagements n'ont pas été effectués ne permet pas nécessairement de retrouver une bonne façon de conduire la maison de retraite puisque, je le répète, les aménagements n'ont toujours pas été faits en 2010.

L'appel a été entendu et la suspension levée suite à ce changement de direction qui date d'il y a 3 ans, semble-t-il.

Le changement de direction est-il bien, Madame la Ministre, la raison exacte de la levée de la sanction ? Avez-vous de réelles garanties de voir les remarques formulées en 2006 rencontrées très prochainement ? De quel délai dispose la direction de ce home pour se mettre en ordre avant que la sanction ne redevienne d'application ?

Pouvez-vous me faire part d'éléments objectifs qui vous permettent d'être certaine qu'aujourd'hui les personnes âgées vivent dans les meilleures conditions de sécurité alors que, je le répète, les aménagements qui ont été exigés à l'époque et qui ont valu la suspension de l'agrément n'ont pas été respectés à ce jour ?

Merci pour vos éclaircissements.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Merci Monsieur le Président, Monsieur le Député, effectivement, la maison de repos dont le nom est « le domaine du Centenaire » à Tournai fait l'objet d'une surveillance particulière et cela depuis bien longtemps.

Des soucis notamment en termes d'hygiène, en termes d'organisation des soins y sont régulièrement rencontrés et l'établissement a fait l'objet de 5 inspections ces dernières années. Le 13 novembre 2006, le 19 novembre 2007 où ils ont reçu une mise en demeure par rapport aux lacunes constatées. Le 3 juin 2008, une nouvelle mise en demeure. Le 17 novembre 2008 où la procédure de refus d'agrément a été entamée et enfin, le 18 août 2009.

La procédure de refus d'agrément a abouti à ma décision du 11 mars dernier de refuser l'octroi des titres de fonctionnement. Ces décisions reposent notamment sur l'avis de la Commission wallonne des Aînés qui proposait le refus d'agrément.

La maison de repos a toutefois introduit un recours auprès du Gouvernement contre cette décision et cela par son courrier du 6 avril.

Il faut savoir que le recours a un effet suspensif de la décision et cela en vertu de l'article 65 du décret-cadre du 6 novembre 2008 qui porte rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution.

Dans son avis du 4 mai 2010, la Commission d'avis sur les recours a donné raison à la requérante pour des raisons juridiques de procédure.

Je présenterai incessamment le dossier au Gouvernement pour décision et cela suite au recours introduit. Je peux déjà vous dire que je proposerai au Gouvernement wallon d'accepter le recours, suivant bien sûr en cela la décision de la Commission d'avis sur les recours.

Il va toutefois de soi que l'établissement sera encore prochainement inspecté et qu'en fonction des constats, si des lacunes devaient subsister, une nouvelle procédure de sanctions administratives pourrait bien évidemment être à nouveau initiée.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Tiberghien.

M. Tiberghien (Ecolo). – Madame la Ministre, il y a effectivement des législations à respecter, des règlements en la matière mais c'est quand-même inquiétant. Vous avouerez que s'il y a eu cinq inspections qui vous ont amenée à cette décision difficile, la dernière inspection – si je vous ai bien entendue parce que tout cela va un peu vite – date du 18 août 2009. On peut dire aujourd'hui que les aménagements qui ont été exigés n'ont pas été faits à ce jour mais ce n'est que le recours qui permet la suspension. On est dans une situation un peu grave quand on parle de maison de retraite pour personnes âgées. Cela veut dire que sans que des travaux aient été faits, sans aucun respect des exigences, la simple introduction d'un recours permet de poursuivre ses activités.

J'espère que vous serez très attentive et que les services d'inspection pourront agir dans des délais relativement rapides pour vérifier si les travaux et d'autres manques d'hygiène ont bien été respectés d'ici là.

QUESTION ORALE
DE MME CREMASCO À MME TILLIEUX,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
« LES PROBLÈMES DE SANTÉ
PUBLIQUE LIÉS À LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE SUR LE SITE
D'ARCELOR-MITTAL À SERAING »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les problèmes de santé publique liés à la pollution atmosphérique sur le site d'Arcelor-Mittal à Seraing ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, je vais un peu étayer la question que j'ai pu vous transmettre par écrit pour vous faire part de la situation et vous faire savoir à quel point on a besoin de votre aide en la matière sur ce dossier-là. On aimerait connaître votre avis car la situation est vraiment préoccupante.

Je voulais d'abord vous faire un résumé de ce qui se passe par rapport aux installations d'Arcelor-Mittal à Seraing. Je reviendrai un jour vers vous avec l'aciérie de Chertal qui est de l'autre côté de Liège, donc en aval.

Le 4 mars 2010, la Cour de Justice des Communautés européennes a condamné la Belgique pour manquement au titre de l'article 226CE pour la non-transcription dans les délais de la Directive qui porte sur la prévention et la réduction intégrée de la pollution. C'est ce que l'on appelle la Directive IPPC.

Plus précisément, la Commission a introduit une action en manquement contre la Belgique le 10 juillet 2009. Cette action résulte d'une procédure dont il est ressorti qu'au 30 octobre 2008, les installations qui étaient six en Flandre étaient mises en conformité avec la Directive et que Bruxelles aussi avait franchi le pas. Je vous trace ce portrait-là pour vous dire combien cela peut être parfois lourd à porter en région liégeoise, de voir qu'alors que la Flandre et Bruxelles se sont mis en conformité, ce n'est pas encore le cas pour 153 entreprises sur les 243 visées en Région wallonne en date du 30 octobre 2008. Malheureusement, cela avance progressivement mais lentement par rapport à ce qui a pu s'observer dans d'autres pays, bien sûr, mais aussi dans nos régions transfrontalières. Ce qui met en exergue la situation des riverains et des Liégeois en l'occurrence, par rapport à ces situations.

Pour étayer le propos, je disais que pendant les débats, la Belgique s'est bornée à plaider, pour l'essentiel, que la Wallonie mettait tout en oeuvre pour assurer la mise en conformité de toutes les installations concernées à la date du 30 octobre 2009. On constate qu'avec Arcelor-Mittal, en l'occurrence sur Seraing, on est encore loin du compte et notamment, je voulais faire référence à deux usines en particulier, aux deux éléments de la sidérurgie qui sont particulièrement polluants que sont la cokerie et l'usine d'agglomération. C'est vraiment, renseignements pris, les sources de pollution qui sont les plus impressionnantes.

Je ne voudrais pas revenir trop lourdement sur l'article de La Libre qui nous annonçait les 500 euros d'impôts payés par Arcelor-Mittal. Cela, c'est pour vous mettre dans le contexte de la population qui voit des nuages de fumée sortir, qui sont des processus et des permis d'environnement en cours. M. Wesphael, a pu interroger le Ministre de l'Environnement, en l'occurrence, M. le Ministre Henry, le 26 mai 2010 par rapport à la procédure des permis en cours ou qui doivent être révisés. On est confiant, mais toujours est-il qu'il y a un délai de parcours administratif de ces permis. Il y a une durée de deux ans, souvent par rapport à des tas de paramètres, notamment dans la cokerie et le four d'agglomération, de mise en conformité.

Si on compte le parcours administratif du dossier plus le délai de deux ans de mise en conformité, et je ne vous cache pas que j'ai des doutes sur le fait

qu'Arcelor-Mittal soit effectivement en conformité à ladite date, enfin, on peut postuler et faire confiance, on ne sait jamais, en admettant qu'il fasse un réel investissement pérenne et donc que soient placés les filtres qui doivent être placés et que soient effectuées les mesures qui doivent être effectuées pour se prémunir de tout danger grave par rapport au risque de santé.

Comment prenez-vous en considération cela, la santé, ces délais-là qui sont des délais énormes, quand on voit les taux de pollution qui sont émis, je le rappelle, par une cokerie, on a des intervalles de pollution, notamment par rapport aux particules fines qui sont rejetées, qui vont de un à 15 et dont on constate dans certains prélèvements de l'étude d'incidences, qu'on est à 330 sur Seraing. Clairement, il y a des raisons très objectives de s'inquiéter.

Je reformule mes trois questions. Êtes-vous informée de la situation faite aux riverains ? Si ce n'est le cas, j'espère vous avoir conscientisée ou en tout cas informée de la chose. Avez-vous pris des dispositions pour évaluer, le cas échéant limiter l'impact sur la santé publique de ces projections atmosphériques, le temps de la mise en conformité des permis et aussi, le temps du parcours administratif du permis pour qu'il soit effectif, le temps de la mise en conformité qui est très souvent et alors qu'on a serré la vis mais qui est quand-même de deux ans et qui plus est, même une fois qu'il y aurait eu régularisation ? Avez-vous pris des dispositions pour assurer un suivi des populations après l'entrée en vigueur également de ces permis, en admettant que le permis soit octroyé, que les investissements d'Arcelor-Mittal soient faits. Comment vous engagez-vous à respecter ou à vérifier l'impact sur la santé des citoyens en la matière ?

Je vous remercie et peut-être en particulier pour les Sérésiens dans ce cas de figure-ci, parce que j'ai insisté sur la Région wallonne et sur la Région bruxelloise, mais on sait aussi qu'il a été fait des choses à Charleroi, en son temps, et donc, c'est une discrimination aussi qui est assez, d'aucuns diront évidente, d'autres diront criante.

M. le Président. – Merci Mme la Députée. C'est plutôt les riverains de Saint-Nicolas parce que les vents dominants vont de l'autre côté de l'eau.

Mme Cremasco (Ecolo). – Ou du parc de Cointe mais là, cyniquement, on aurait tendance à sourire, M. Onkelinx.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Cela reste de toute façon au niveau régional et on s'intéresse à l'ensemble de la santé des citoyens wallons.

Madame la Députée, le permis d'environnement des installations sidérurgiques à Seraing a été révisé pour quasi toutes les installations, de manière à être mis en conformité avec la directive dite IPPC, c'est-à-dire la Directive relative à la prévention et à la réduction intégrée de la pollution.

Cette Directive, qui vise les activités industrielles à fort potentiel de pollution, prévoit de s'appuyer sur les meilleures technologies possibles.

Le respect des nouvelles valeurs limites d'émission fixées dans le permis suppose le cas échéant des investissements dans le chef des industriels. Les permis prévoient dès lors, dans certains cas, des délais de mise en conformité, variant selon les investissements et réorganisations nécessaires. On peut le comprendre.

Néanmoins, des mesures à l'émission qui permettent d'évaluer plus précisément les rejets sont imposées aux industriels et ces résultats ne sont pas encore disponibles.

Le projet « villes et pollution » mené dans le cadre de la Conférence interministérielle environnement-santé a permis de tester pour la zone de Liège, la méthodologie européenne dite APHEIS, méthodologie d'analyse de l'impact des pollutions atmosphériques sur la santé, et a permis d'initier l'inclusion des villes belges dans un réseau de villes européennes qui observent la même méthodologie et rencontrent des situations similaires.

Le plan national NEHAP II qui concerne les années 2009-2013, qui a été approuvé par la Conférence interministérielle le 8 décembre 2009 prévoit la poursuite, voire même l'élargissement, de ce processus à d'autres villes belges.

Au plan strictement régional, tant le programme d'actions régionales environnement-santé, le PARES, que la Déclaration de politique régionale prévoient une gestion et une communication sur le risque en général, et sur le risque lié aux pollutions atmosphériques et fines particules en particulier.

J'ai chargé l'administration et la Cellule permanente environnement-santé d'examiner les dispositions appropriées à envisager avec évidemment les partenaires concernés, que ce soit au niveau national pour activer l'action prévue au NEHAP, ou que ce soit au niveau régional en termes d'information et d'investigation sanitaire.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre. Je voulais juste rectifier, mais je suis certaine que le permis de l'agglomération n'est pas encore mis en conformité. Peu m'importe, c'est la période de transition du cursus dans l'administration de ces fameux permis. Il y a évidemment souvent des recours qui sont formulés eux-mêmes par Arcelor-Mittal par rapport à ces permis, ce qui allonge encore le délai et les délais de mise en conformité. Vous disiez qu'ils étaient variables, la majorité d'entre eux, c'est deux ans au minimum sans compter le parcours administratif. Par rapport à cela, pour moi, le danger reste important.

Par contre, quand vous parliez de l'expérience de l'impact sur la santé dans les différentes villes, la ville de Seraing a participé à ce genre d'expérience et on peut en avoir les conclusions, je m'excuse de ma béotie en la matière, mais je serais très intéressée d'en avoir effectivement les conclusions, éventuellement d'en tirer des conséquences.

Je vous remercie. Je reviendrai peut-être par rapport à cela, parce que, malheureusement, dans un état de fait comme celui-là, encore une fois, je vous disais ô combien je m'accroche à vous dans ce cas de figure-ci parce qu'effectivement, la situation est un peu bloquée, pas bloquée en soi, les permis font le recours, la mise en conformité est à l'oeuvre, mais il reste des délais et j'ai bien peur que dans ces délais-là, l'impact sur la santé soit irréversible. C'était l'objet de ma question.

Je vous remercie pour votre prise en considération et vos réponses.

**QUESTION ORALE
DE M. DUPRIEZ À MME TILLIEUX,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
« LES INITIATIVES PRISES DE MANIÈRE
À PROTÉGER LES CITOYENS DES
CONSÉQUENCES SANITAIRES DES
POLLUTIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupriez à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les initiatives prises de manière à protéger les citoyens des conséquences sanitaires des pollutions électromagnétiques ».

La parole est à M. Dupriez pour poser sa question.

M. Dupriez (Ecolo). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, la question des antennes GSM ainsi plus globalement que celles du brouillard électromagnétique se sont invitées récemment au sein de notre Parlement puisqu'on a eu un débat en plénière le 22 septembre à ce sujet, mais si la question des antennes relais suscite de nombreuses réactions et appelle une régulation des pouvoirs publics, l'impact de l'ensemble des ondes électromagnétiques auxquelles nous sommes soumis est avant tout un problème de type santé-environnement pour lequel vous êtes, je pense, au moins partiellement puisqu'il y a de nombreux Ministres compétents en la matière, compétente.

En ce sens, je pense que vous êtes conscientisée par le problème, l'utilisation individuelle d'appareils émetteurs d'ondes, à savoir le GSM lui-même, les téléphones portables DECT, les réseaux Wifi, les baby-phones,... constitue un enjeu sanitaire au moins aussi important que les antennes relais et contribue significativement au brouillard électromagnétique ambiant dans lequel nous sommes en permanence immergés aujourd'hui.

Comme j'ai eu l'occasion de le souligner en séance plénière le 22 septembre, nul ne peut plus affirmer aujourd'hui qu'il y aurait un doute scientifique sur la nocivité des effets, tant thermiques que non thermiques, des ondes électromagnétiques et surtout sur la nécessité de réduire au maximum l'exposition à celles-ci.

Nous manquons encore, certes, de reculs et de connaissances pour évaluer l'ampleur des conséquences d'une exposition permanente à la pollution électromagnétique, mais une multitude d'études évoquent une très large diversité d'impacts sanitaires. On peut citer les cancers, tout ce qui concerne les ruptures des brins d'ADN entraînant des tumeurs, les stress immunitaires, la perméabilité des barrières encéphalo-rachidiennes, des troubles du sommeil et des maladies telles que l'autisme ou l'Alzheimer qui, plus ou moins fortement, plus ou moins directement peuvent être liés à ces expositions aux ondes.

Je pense, Madame la Ministre, qu'il est plus que temps de prendre des mesures concrètes en la matière. J'aimerais dès lors revenir sur vos différentes déclarations et savoir comment, concrètement, vous avez agi ou comptez agir par rapport à cette problématique ?

En octobre 2009, suite à une question de mon collègue M. Senesael à propos de l'usage du GSM à l'école, vous prôniez l'organisation d'un débat au sein de notre Parlement et indiquiez avoir adressé un courrier à vos collègues compétents en la matière

pour « connaître leur position et leur proposer une réunion à ce sujet ».

En novembre 2009, vous annonciez par voie de presse votre volonté d'interdire l'utilisation du GSM à l'école primaire et que vous envisagiez de mettre en place, avec le fédéral, une notice sur les risques liés à la santé accompagnant chaque appareil GSM vendu, ainsi que l'instauration d'une journée sans GSM.

En décembre 2009, vous confirmiez avoir pris des contacts avec vos collègues de la santé et de l'enseignement en Communauté Française mais, n'apportiez pas d'information à ce stade quant au contenu de ces contacts.

Enfin, le 1^{er} juin dernier, vous nous affirmiez que vous n'aviez pas encore eu l'occasion de mettre ce point à l'ordre du jour des gouvernements conjoints avec vos collègues de la Santé et de l'Enseignement, mais vous nous annonciez vouloir traiter le sujet lors d'une prochaine séance de la task-force Santé-Environnement, qui devait avoir lieu au mois de juillet et vouloir mener un travail en ce sens avec la Cellule permanente Environnement-Santé.

J'aimerais savoir, Madame la Ministre, où en êtes-vous aujourd'hui dans cette réflexion globale par rapport à l'utilisation du GSM et ses conséquences sur la santé ? Où en est cette idée d'une notice indiquant les risques pour la santé liés à l'usage du GSM et j'ajouterai ici avec insistance d'autres appareils émetteur d'ondes électromagnétiques ? Où en est cette idée de « journée sans GSM » ? La task-force Santé-Environnement annoncée et ré-annoncée s'est-elle réunie à ce sujet ?

De manière générale, quelle stratégie avez-vous élaborée avec vos Collègues, Ministre de l'Enseignement obligatoire et de la Santé en Communauté française et Ministre de la Santé publique au niveau fédéral pour rapidement mettre en oeuvre des mesures concrètes pour protéger la population et particulièrement les personnes les plus vulnérables par rapport à cette pollution électromagnétique ?

J'aimerais rappeler ici qu'il y a une responsabilité évidemment forte de vos Collègues fédéraux, entre autres le Ministre de la Santé et de la Consommation. Je pense ici à tout ce qui peut concerner les normes sur les produits. Il y a d'ailleurs eu une résolution votée à une très large majorité au Parlement fédéral en 2008 et qui n'a toujours pas fait l'objet d'un suivi et d'une mise en oeuvre.

Il me semble que vous avez la possibilité d'agir, au moins pour partie, sans attendre vos collègues sur

ce sujet. J'avais d'ailleurs évoqué certaines pistes avec vous en Commission en juin dernier, telles que sensibiliser les populations et les responsables des milieux de vie, en particulier ceux dans lesquels où séjournent les personnes les plus fragilisées; réglementer spécifiquement l'usage de la communication sans fil dans les établissements — les hôpitaux ou les homes sur lesquels vous exercez d'une façon ou d'une autre, une forme de tutelle -, etc. À cet égard, il est assez aberrant, au regard des connaissances scientifiques actuelles, de poursuivre la généralisation de réseaux WIFI puissants.

J'ajouterais encore l'utilité de développer les compétences des services spécialisés en santé-environnement, tels que les SAMI, dans le domaine de la prévention de la pollution électromagnétique et de l'identification des troubles qui y sont liés.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur ces diverses pistes ? Qu'avez-vous mis en place et que comptez-vous mettre en place dans le cadre de vos compétences en la matière ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Député, tout d'abord pour ceux qui souhaitent s'informer à ce sujet, le Fédéral a édité une brochure qui s'intitule « Les champs électromagnétiques et la santé. Votre guide dans le paysage électromagnétique » que voici et qui est disponible et téléchargeable au départ du site portail du SPF santé publique, www.health.belgium.be, et est en cours de diffusion. Il contient une série d'informations intéressantes sur la question.

Il est vrai que la croissance, à laquelle on assiste aujourd'hui, des sources d'ondes électromagnétiques inquiète — et c'est normal — de plus en plus de personnes et que l'information qui concerne les éventuelles conséquences sur la santé est — on peut le dire — extrêmement recherchée. Nombre d'études attestent que nous manquons encore de recul quant aux effets de certains développements technologiques.

La première entrave par rapport à cette question, c'est la complexité du phénomène — les technologies utilisées, le corps humain bien sûr et surtout, l'interaction entre les deux -.

Un deuxième obstacle est l'incertitude. Le public exige aujourd'hui des réponses concrètes à ses questions, que ni la science ni les autorités ne sont parfois en mesure de donner.

Cependant, le principe de précaution est trop souvent interprété de manière simpliste comme garant d'une protection absolue.

Le troisième obstacle est l'absence d'unanimité: les résultats des recherches scientifiques doivent être placés dans leur contexte.

Malgré ces incertitudes scientifiques, plusieurs recommandations ont bien sûr été émises par le Conseil supérieur de la Santé, notamment en ce qui concerne les aspects sanitaires des champs électromagnétiques de fréquence extrêmement basse, en matière d'usage du téléphone mobile ou encore les dispositions à prendre dans les hôpitaux, notamment dans certains lieux de vie.

Des actions concrètes peuvent être menées, chacun dans son domaine de compétence, et plus largement ensemble.

Les actions à mener au niveau des enfants, je pense à la question de la limitation de l'utilisation du GSM à l'école, sont à mener de concert avec la Communauté française bien sûr, et c'est précisément dans cette optique que j'avais adressé un courrier au Ministre de l'Enseignement obligatoire et à la Ministre de la Santé en Communauté française et que j'ai inscrit le point à l'ordre du jour de la Task force environnement-santé du 4 avril 2010. Malheureusement, ce dernier point a dû être reporté et n'a pas pu être abordé.

La période des congés d'été et la mise en place de la Cellule permanente environnement-santé, chargée du secrétariat et de la coordination de cette fameuse *task force*, ont quelque peu retardé le *planning*, puisque l'installation date de la mi-août.

La résolution du Parlement fédéral, quant à elle, est axée — et c'est fort logique — sur les compétences fédérales qui, en la matière, sont multiples: santé publique bien sûr, mais aussi protection des consommateurs, normes relatives aux produits, etc.

La collaboration avec les entités fédérées n'y figure pas, même si les administrations l'ont *de facto* appliquée dans l'élaboration de la brochure dont je vous parlais tout à l'heure et qui en est à sa troisième édition. L'Administration wallonne a, en effet, été tout à fait associée aux travaux pour l'édition de cette brochure.

Dans la perspective de mesures éventuelles à caractère réglementaire, telles que la fourniture obligatoire de certaines informations lors de la vente du GSM ou d'autres produits, la Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Laurette Onkelinx, a pris l'initiative

de coordonner ce dossier au plan fédéral, avec le soutien du Conseil supérieur de la Santé et avec le soutien de l'administration, bien évidemment.

En 2009, les modalités de mise en œuvre de cette résolution ont été étudiées d'un point de vue juridique. La progression dans ce dossier dépend cependant — bien sûr, vous l'imaginez — de la formation du futur Gouvernement fédéral.

Dans l'attente, et outre la brochure générale dont on vient de parler sur la question de l'information eu égard aux champs électromagnétiques, un guide à caractère informatif pour les utilisateurs de GSM a aussi été préparé par l'Administration fédérale et cela, en collaboration avec les organismes de défense des consommateurs, le CRIOC et Test-Achats.

Ce guide, que le Fédéral prévoit de diffuser dans les points de vente de GSM, comporte à la fois des conseils d'utilisation et des valeurs d'émission des modèles les plus courants.

Une collaboration avec le Fédéral est aussi envisagée pour la diffusion des deux outils d'information vers différents groupes cibles en Région wallonne.

La Déclaration de politique régionale prévoit l'instauration d'un cadre juridique, cadre qui inclurait des valeurs limites pour les principaux polluants de l'air intérieur, que ce soit dans les lieux publics et privés, cadre qui pourrait être élargi à d'autres types de pollutions qu'à la pollution de l'air.

La réflexion sur l'établissement d'un tel cadre juridique est pilotée par mon Collègue, le Ministre en charge de l'Environnement, Philippe Henry, tandis que pour ma part, je poursuis l'instauration d'une collaboration générale entre les services provinciaux d'analyse des milieux intérieurs — les SAMI — et l'Observatoire de la Région.

Comme vous le constatez, c'est bien en pleine concertation avec les intervenants des différents niveaux de pouvoir qu'une action globale et, surtout, une action cohérente pourront être menées.

M. le Président. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Ecolo). – Madame la Ministre, je partage en tout cas, pleinement le contenu de votre dernière phrase et la nécessité d'une action globale et cohérente.

J'avoue que je suis quand même assez déçu. Non pas par les éléments d'information que vous nous avez transmis — vous avez évoqué toute une série de choses qui existent, en particulier provenant du

Fédéral -, mais si je vous ai bien suivie — et je vous ai écoutée avec attention -, à part le courrier adressé à votre Collègue Ministre de l'Enseignement et la mise à l'ordre du jour du point lors d'une *task force* qui n'a pas pu s'en saisir, je n'ai entendu aucune action de votre part sur cette thématique-là qui me paraît importante.

Vous avez évoqué une série d'incertitudes scientifiques, d'absence d'unanimité, etc. Je peux en convenir pour une partie mais il y a en tout cas une série de certitudes aujourd'hui. De certitudes évidentes par rapport à l'impact de l'usage du GSM, du WIFI et d'autres sources de pollution. En tout cas, d'un usage immodéré ou important.

Et donc, veiller à ce que ces usages soient diminués et que les impacts soient réduits, cela me paraît vraiment élémentaire. J'insiste sur le fait que dans les séries de propositions que je vous ai faites, une partie entre directement dans vos compétences.

Il est quand même incroyable que l'on continue aujourd'hui, dans les hôpitaux et dans les crèches, à généraliser des systèmes WIFI — et parfois pas un: parfois, on est dans un hôpital avec un PC et on peut capter 6, 7, 8 WIFI — alors qu'il y a des personnes très sensibles, très fragiles qui sont là. C'est un phénomène qui se poursuit.

Ne peut-on pas se saisir de cette question-là de façon correcte? On peut faire des brochures que l'on diffuse dans les magasins, je veux bien, mais cela semble quand même dérisoire par rapport à l'essor de cette problématique.

Des mesures beaucoup plus fondamentales et déterminées sont à prendre. Je m'étonne, y compris par rapport à ce que vous avez dit sur la collaboration avec les SAMI: n'y a-t-il pas des instructions claires qui peuvent être données pour que l'on se saisisse de cette problématique? Et que lorsqu'on fait venir un SAMI chez des personnes, dans une famille ou dans un milieu de vie où il y a des enfants qui ont des troubles réguliers du sommeil, qu'au moins ces services puissent détecter des problèmes qui peuvent être liés aux champs électromagnétiques. Cela existe dans d'autres pays, il n'y a pas de raison que l'on ne puisse pas le faire en Wallonie.

J'aimerais vraiment vous entendre de façon plus volontariste sur cette question, mais je suppose qu'on aura l'occasion d'y revenir.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)

M. le Président. – La question orale de M. Daele à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «la boisson Outox» est retirée en raison de l'absence de son auteur.

M. Dupriez (Ecolo). – Il est pris pour l'instant par une réponse qu'il attend de M.le Ministre Henry.

M. le Président. – Il aura l'occasion de redéposer sa question et de la poser ultérieurement, mais la règle est la règle pour tout le monde.

QUESTIONS ORALES (SUITE)

QUESTION ORALE DE M. TIBERGHIE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « L'ACTION DES CPAS AU NIVEAU DE LA RÉDUCTION DES FACTURES ÉNERGÉTIQUES DES PERSONNES PRÉCARISÉES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «l'action des CPAS au niveau de la réduction des factures énergétiques des personnes précarisées».

La parole est à M. Tiberghien pour poser sa question.

M. Tiberghien (Ecolo). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, c'est une question, je ne vous le cache pas, qui avait été posée il y a quinze jours à M.le Ministre Furlan et qui n'a pas voulu répondre en disant qu'il n'était pas compétent pour ce domaine-là, même s'il a la tutelle sur les CPAS. De là, elle a été redirigée chez vous. J'espère donc que vous n'allez pas me renvoyer chez le Ministre Furlan puisqu'il semblerait que ce soit bien vous qui ayez compétence en ce domaine.

De plus en plus de personnes et de familles éprouvent des difficultés à se chauffer, s'éclairer ou développer leurs activités à cause du coût de l'énergie — et les derniers tarifs qui montent en flèche ne peuvent qu'augmenter ces difficultés. Celui-ci est annoncé en hausse — c'est déjà le cas depuis plusieurs mois — et parmi nos concitoyens, ce sont bien sûr les publics les plus précarisés qui en souffrent le plus.

Dans la Déclaration de politique régionale, dont la mise en chantier a débuté voici maintenant un peu plus d'un an, le Gouvernement prévoit que les CPAS mettront en œuvre des mesures d'information et d'accompagnement dans le domaine de la maîtrise énergétique.

Parmi celles-ci sont annoncées: l'évaluation, afin de pérenniser et d'étendre leur action, des «tuteurs énergie» mis à la disposition des CPAS pour aider les ménages à réduire leur facture énergétique pour pérenniser et étendre cette action, mais aussi l'organisation d'une meilleure information au sein des CPAS et l'instauration d'une formation continue en matière énergétique pour les assistants sociaux.

Je pense en effet que les CPAS ont un rôle de premier plan à jouer en cette matière. C'est pourquoi, je souhaite savoir, Madame la Ministre, si l'année écoulée a permis d'effectuer l'évaluation des «tuteurs énergie» mis à la disposition des CPAS, dont il est question dans la DPR.

Pouvez-vous aussi m'informer des conclusions de cette évaluation, si elle a bien été faite et du suivi que vous comptez lui donner?

J'ai cru comprendre que le statut des «tuteurs énergie» a été renouvelé pour deux ans. C'est ce que l'on m'a dit, du moins. J'espère donc aussi que cette mesure pourra être pérennisée, voire étendue à l'ensemble des CPAS.

Si cette évaluation, par contre, devait ne pas encore être achevée ou pas faite, pouvez-vous me préciser dans quel délai et suivant quel calendrier vous comptez la réaliser?

Par ailleurs, pouvez-vous m'informer des initiatives qui ont été prises en vue de soutenir les CPAS dans leurs actions d'information telles que je vous les ai décrites?

La DPR évoque également des formations en matière énergétique à l'attention des travailleurs sociaux. Ces formations ont-elles déjà commencé? Si oui, quel en est le contenu et qui sont les opérateurs de ces formations? Si non, où en êtes-vous dans la concrétisation de ce projet et quand sera-t-il appliqué conformément aux intentions incluses dans la DPR?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Député, les «Tuteurs énergie» ont été mis en place au sein des CPAS, dans le cadre des mesures

relatives à «l'augmentation du pouvoir d'achat des citoyens».

L'objectif de cette mesure est de permettre aux ménages précaires de maîtriser leurs dépenses énergétiques et pour cela, un appel à projets a été lancé auprès des CPAS, en 2008.

Quarante-huit CPAS ont été retenus et 52 postes APE ont été octroyés.

En plus des points APE, j'accorde une subvention annuelle de 10.000 euros par CPAS retenu dans le cadre de l'appel à projet.

La mise en route du dispositif — il faut bien l'avouer — a été longue. Ce n'est que fin 2009, que la quasi totalité des CPAS avaient engagé leurs «Tuteurs énergie». De ce fait, l'évaluation attendue a — aussi bien évidemment — démarré fort tardivement.

Cette dernière a été réalisée en collaboration avec la Fédération des CPAS.

Avant toute chose, il faut souligner l'enthousiasme des «Tuteurs énergie». Malgré des conditions de fonctionnement souvent difficiles et qui nous sont relayées, ils font tous preuve d'un réel investissement dans leur travail.

De cette première évaluation, on peut dire que la mise en œuvre de la mesure s'est avérée être fort variable.

Aucun profil n'ayant été précisé dans l'appel à projets, la liberté avait été laissée aux CPAS de recruter en fonction de leurs besoins, soit on recrutait un profil technique venant renforcer une équipe sociale déjà en place ou, *a contrario*, on procédait à l'engagement d'un profil social en appui d'une équipe technique existante.

Si beaucoup de «tuteurs énergie» disposent d'une qualification technique, le niveau de celle-ci est variable.

Les missions ou les moyens donnés aux «Tuteurs énergie» varient également d'un CPAS à un autre.

L'évaluation a aussi mis en évidence l'importance de définir une méthodologie de travail commune. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité prolonger cette évaluation en m'appuyant sur un groupe de travail chargé de formuler des propositions.

Ce groupe commence ses travaux dans les prochains jours. Il se compose de représentants des CPAS, de la Fédération des CPAS, d'une représentation du Fonds du Logement, d'un

représentant de la DGO4 et de la DGO5. Il sera suivi par un de mes conseillers. Ce n'est qu'après avoir reçu les propositions de ce groupe de travail que je pourrai proposer une pérennisation du dispositif au gouvernement et que je pourrai proposer la manière de le faire.

Dans l'attente, la mesure a été prolongée d'une année.

Pour compléter votre information, sachez qu'en février et mars 2009, les «Tuteurs énergie» ont bénéficié d'une formation par la Fédération des CPAS. Celle-ci s'est déroulée sur cinq journées et a porté sur la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité, le droit au logement, les aides et primes en Wallonie, le logement social et d'autres sujets liés.

Enfin, les «Tuteurs énergie» restent en contact par le biais de réunions bimestrielles organisées et coordonnées par la Fédération des CPAS. Ces réunions permettent aux tuteurs énergie d'échanger sur leurs pratiques mais aussi d'élaborer des outils qui permettront — à terme — de professionnaliser leur action.

M. le Président. – La parole est à M. Tiberghien.

M. Tiberghien (Ecolo). – Je ne doute pas que cela a été plus long que prévu à mettre en place, comme beaucoup de choses. Cela me paraît relativement logique. Je me permets d'insister pour que, lorsqu'on met un groupe de travail en place, ce ne soit pas des groupes permanents qui avancent à leur petit train-train qui ne débouche pas toujours sur des propositions. Si vous avez en plus un représentant de votre Cabinet, comme vous l'avez dit, il faut le *booster* pour que cela débouche dans un temps raisonnable sur de vraies propositions.

Vous l'avez dit, les contrats ont été renouvelés pour une nouvelle année. Je pense que cette année doit suffire pour qu'on arrive à des propositions concrètes.

Peut-être insister aussi, puisque vous avez évoqué les formations en faveur des «Tuteurs», sur le fait qu'il serait intéressant aussi, comme prévu dans la DPR qu'il y ait une formation en matière énergétique à l'attention de l'ensemble des travailleurs sociaux qui sont confrontés au quotidien. Cela pourrait être une des propositions de ce groupe de travail. Je vous la suggère en tout cas, parce que les assistants sociaux sont confrontés au quotidien à des problèmes d'énergie — au sens large du terme — et cela mérite une petite formation en la matière.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(SUITE)

M. le Président. – La question orale de Mme Barzin à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «le contrôle et la surveillance de l'application du décret du 23 novembre 2006 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance des établissements et installations destinés au public» est retirée.

QUESTIONS ORALES (SUITE)

QUESTION ORALE DE M. MOUYARD À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE À SAMBREVILLE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mouyard à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «l'accueil des gens du voyage à Sambreville».

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, à l'instar de huit autres communes wallonnes, Sambreville a choisi de participer au projet pilote d'accueil des gens du voyage en Wallonie. Sambreville a ainsi signé une convention avec la Région pour l'accueil des gens du voyage.

J'ai pu lire dans la presse que pour ce dossier spécifique, un terrain était déjà envisagé. On parlait d'un nombre de caravanes possibles sur ce terrain. On indiquait qu'un fonctionnaire pourrait, via les subsides, être engagé afin de s'occuper de l'accueil.

Je voudrais savoir où en est exactement ce dossier, puisque par une autre question écrite que je vous posais il y a peu, vous m'indiquiez que les projets devaient être rentrés à la Région pour le 30 juin dernier. Visiblement, la presse indiquait que Sambreville n'avait pas encore rentré son dossier. Qu'en est-il réellement ?

Toujours dans la réponse à cette question écrite, vous m'indiquiez que sept des neuf communes avaient rentré leurs projets. Sambreville fait-elle partie de ces sept-là ?

Comme les choses ont l'air bien précises dans ce projet — on parle de l'accueil de dix familles, *maximum* vingt caravanes -, Sambreville rentre-t-elle ce faisant, dans un cahier des charges établi et qui sera le même pour toutes les communes ou est-ce au cas par cas, chaque commune pouvant choisir la grandeur du terrain, le nombre de caravanes qu'elle veut accueillir, etc. ?

Pourriez-vous me dire, de manière générale, au niveau de la Wallonie, à combien vous estimez le besoin réel des communautés nomades pour avoir un accueil décent dans notre Région ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – La commune de Sambreville a en effet transmis, à la fin du mois de septembre, un dossier d'acquisition et d'aménagement d'un terrain destiné au séjour temporaire des gens du voyage à la Direction interdépartementale de la Cohésion sociale du Service public de Wallonie.

Le dossier n'a pas encore pu être présenté et analysé par le groupe de travail piloté par mon Cabinet. En effet, ce groupe de travail s'est réuni à la fin du mois de septembre, juste préalablement à la réception du dossier.

Ce dossier devrait donc être analysé lors de la prochaine réunion qui se tiendra à la fin du mois d'octobre.

Celui-ci a également pour mission d'élaborer un cahier des charges précisant à l'intention des communes, la manière d'équiper les terrains d'accueil afin de répondre au mieux aux besoins des voyageurs lorsqu'ils s'arrêtent sur leur territoire.

En outre, je rappelle que j'ai envoyé en mai dernier, en collaboration avec mon Collègue Paul Furlan, un courrier aux communes, CPAS, provinces et zones de police, afin de faciliter les relations entre les communes et les gens du voyage et recommandant certaines mesures de bon sens qu'il convenait de respecter sous peine de créer des tensions, avouons-le, inutiles.

Parmi ces mesures établies en concertation avec le Centre de médiation des gens du voyage de Wallonie et les représentants des gens du voyage, figurait la proposition de prévoir un terrain pour un nombre moyen de 35 caravanes et pour une période de séjour de 2 ou 3 semaines par groupe.

Enfin, en ce qui concerne l'estimation du nombre de terrains nécessaires au séjour temporaire des gens

du voyage en Wallonie, il est difficile, voire même impossible d'y répondre de manière précise. Qui mieux que les communes connaissent les flux et les habitudes des gens du voyage et donc leurs parcours ?

Cela étant, l'accueil se déroule, me semble-t-il, de mieux en mieux.

Il est évident que des avancées doivent encore intervenir. Le Centre de médiation des gens du voyage et la Région wallonne poursuivent un travail important auprès des administrations communales et des gens du voyage afin d'améliorer notamment la communication.

Ce travail de fond commence à porter ses fruits et a concrètement permis au Centre de prévoir un espace mobile à disposition des voyageurs afin de leur faciliter l'accès à internet notamment dans le cadre spécifiquement de la recherche des terrains où s'établir.

Vous voyez que les choses avancent pas à pas.

M. le Président. – La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). – Je vous remercie pour cette réponse. La seule chose que je n'ai malheureusement pas comprise, c'est que dans la réponse à ma précédente question écrite, vous m'indiquiez que les projets devaient être rentrés pour le 30 juin. Ici, vous m'indiquez que pour le cas spécifique de Sambreville, le dossier est rentré fin septembre.

Je ne sais donc toujours pas s'il est éligible ou pas. Si c'est un délai de rigueur ou pas.

**QUESTION ORALE
DE MME MEERHAEGHE À
MME TILLIEUX,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
« LE PLAN GRAND FROID »**

**QUESTION ORALE
DE M. KILIC À MME TILLIEUX,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
« LE PLAN GRAND FROID 2010-2011 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Meerhaeghe à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «le Plan grand froid» et la question orale de M. Kilic à Mme Tillieux, Ministre

de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «le Plan grand froid 2010-2011».

La parole est à Mme Meerhaeghe pour poser sa question.

Mme Meerhaeghe (Ecolo). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, l'hiver est à nos portes. L'expression a du sens lorsqu'on a un logement chauffé dans lequel s'abriter. Elle peut paraître bien cynique si l'on vit dans la rue.

Je sais que vous êtes attentive à ces situations difficiles, puisque je vous ai déjà interpellée à plusieurs reprises à propos du dispositif hivernal à mettre en place tout prochainement. Vous aviez annoncé à plusieurs occasions un plan structurel de financement pour les relais sociaux et les abris de nuit qui prennent en charge les personnes sans abri.

Le 13 juillet dernier, vous précisez que les évaluations nécessaires avaient été opérées auprès des différents acteurs et que vous travailliez à la rédaction d'un cahier des charges *minimum* assorti d'une subvention et à des recommandations en vue de déposer le dossier sur la table du Gouvernement au début de l'automne.

Le dispositif doit être opérationnel le 1^{er} novembre, il est donc temps pour les acteurs de s'organiser sur le terrain.

Madame la Ministre, je suppose que tout est prêt. Pouvez-vous me faire part de la bonne suite accordée à ce dossier? Que comporte le cahier des charges et quelle est la subvention qui en découle? Le Plan grand froid devient-il structurel, comme annoncé et quelle période couvre-t-il?

Plus spécifiquement, les relais sociaux sont-ils confirmés dans le rôle de coordination du plan? L'accueil est-il assuré plus largement que précédemment? Autrement dit, des jonctions ont-elles été opérées dans le dispositif entre les horaires de l'accueil en journée, en soirée et de nuit? Les conditions d'accès aux abris de nuit seront-elles enfin identiques dans toutes les infrastructures concernées — ou au moins respectées - ?

M. le Président. – La parole est à M. Kilic pour poser sa question.

M. Kilic (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, l'année passée, doit-on le rappeler, l'hiver fut l'un des plus rudes que nous ayons connu depuis des années. Les jours de gel ont été particulièrement nombreux et le printemps a éprouvé de nombreuses difficultés à prendre place. Un hiver surtout comme celui-là, c'est un moment

délicat, une période de tous les dangers pour une population cible: les gens de la rue. Pire, dans de pareilles conditions, les logements précaires peuvent aussi se révéler dangereux pour les plus fragiles d'entre nous, notamment pour les petits enfants et les personnes âgées.

Grâce à l'action concertée des services sociaux et au dynamisme des relais sociaux, les drames humains ont été évités partout en Wallonie. Et à Charleroi, par exemple, aucun mort par le froid n'est à recenser. C'est plus qu'une victoire, c'est la preuve imminente que la solidarité existe toujours et qu'elle est plus que jamais nécessaire.

Mais cette action a besoin d'un soutien et grâce à votre volonté et votre engagement, les services ont pu mener à bien leurs missions.

Permettez-moi ici de vous en remercier, Madame la Ministre.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons autour de cette table pour en reparler.

On voudrait que la fragilisation d'une partie de la population disparaisse ou s'atténue. Mais la réalité nous rattrape et l'hiver est pour demain.

L'année passée, une subvention spécifique a été accordée aux relais sociaux. Avez-vous reçu les évaluations des plans hiver 2009-2010? Cette subvention va-t-elle être à nouveau octroyée? Dans l'affirmative, quelles sont les actions concrètes que vous désirez voir s'accomplir sur le terrain et quels moyens financiers allez-vous proposer pour affronter ces mois rudes et froids?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – C'est avec plaisir que j'apporterai une réponse commune à vos questions.

Sur la base des rapports d'évaluation qui m'ont été communiqués, j'ai pu dresser le bilan de la période hivernale passée. Il en ressort que les objectifs fixés ont été atteints. Voilà la bonne nouvelle; il n'y a eu cet hiver aucune victime du froid et l'octroi des moyens a permis de renforcer le suivi et la prise en charge des personnes précarisées.

Plus précisément et sans entrer dans la description complète de chaque dispositif, la subvention complémentaire a permis aux relais d'acquiescer du matériel de chauffage, d'élargir les plages horaires pour l'accueil des sans-abris, d'augmenter aussi parfois l'encadrement des

structures d'accueil, de renforcer les maraudes des travailleurs de rue, mais aussi les relais santé et les distributions de denrées alimentaires.

Comme je m'y étais engagée en date du 16 septembre dernier, j'ai déposé une note au Gouvernement sur les plans grand froid pour 2010-2011. Cette note au Gouvernement vise à mettre en place des dispositifs renforcés pour la période hivernale et à répondre aussi aux besoins urgents des personnes en détresse sociale aiguë : chaque personne dans la rue qui le souhaite doit pouvoir trouver l'aide nécessaire.

Un cahier des charges *minimum* a été établi. Il comprend cinq objectifs :

Le premier objectif : assurer une coordination efficace et efficiente du Plan grand froid et cela, au départ des relais sociaux.

Deuxième objectif : assurer une prise en charge accrue des personnes défavorisées pendant la période des grands froids.

Troisième objectif en termes d'accueil : optimaliser cet accueil des bénéficiaires en assurant un accueil continu tout au long de la journée.

Quatrième objectif : permettre à toute personne de bénéficier des commodités de base.

Et enfin, cinquième et dernier objectif : informer de l'existence de ce dispositif hivernal.

Ces objectifs sont déclinés en actions que nous voulons mettre en œuvre. Sans entrer dans le détail de toutes ces actions, le Plan grand froid doit s'étendre du 1^{er} novembre au 30 mars, c'est pour répondre à votre question sur la durée. Le rôle de coordination des relais sociaux a bel et bien été renforcé. Ce sont eux, en effet, qui sont chargés de réunir les partenaires, chargés de coordonner les actions, d'élaborer le plan, d'évaluer bien sûr, Monsieur le Député, mais aussi de faciliter les contacts entre les opérateurs comme par exemple, les différents pouvoirs locaux.

D'ailleurs, avec mon Collègue en charge des Pouvoirs locaux, M.Furlan, nous travaillons à une circulaire qui sera envoyée aux Pouvoirs locaux du ressort territorial des relais, pour favoriser le renforcement de cette collaboration.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'accueil, sans être exhaustive, un accueil 24h/24 devra obligatoirement être organisé.

Les dispositifs existants doivent être adaptés pour prendre en charge les demandes supplémentaires

pendant la période hivernale. Il faut, en effet, adapter les horaires d'ouverture des dispositifs d'accueil de jour ou de soirée et cela pour assurer une continuité et une prise en charge permanente. Cela se faisait déjà dans certains cas. Il faut aussi adapter les conditions d'accès à la structure d'accueil lors du Plan grand froid, puisque les personnes sont plus nombreuses à se presser aux portes des centres d'accueil.

Les subventions Grand Froid se montent à 45.000 euros par relais social qui dispose d'un plan hiver ou grand froid parmi les relais qui couvrent un territoire de moins de 150.000 habitants. On pense ici à Mons, Verviers, La Louvière, Namur et Tournai et la subvention peut se monter à 90.000 euros par relais social qui dispose d'un plan hiver ou grand froid parmi les relais qui couvrent un territoire de plus de 150.000 habitants. Ici, on pense à deux villes, à savoir Charleroi et Liège.

Les relais sociaux doivent rentrer leurs projets pour le 15 octobre, donc dans une dizaine de jours. Une évaluation du dispositif sera effectuée et cela bien sûr, après la période, c'est-à-dire à la fin de la période hivernale.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Meerhaeghe.

Mme Meerhaeghe (Ecolo). – Je vous remercie Madame la Ministre pour votre réponse.

Je crois que tout à fait globalement, vous rencontrez bel et bien les demandes des acteurs sur le terrain, des demandes que j'estime tout à fait justifiées et qui, pour preuve, ont fait que l'année dernière, comme M. Kilic l'a précisé, on a eu aucun décès, ce qui est évidemment le but tout à fait recherché.

Je reste avec deux questions. Si on n'a pas l'occasion d'y revenir aujourd'hui, ce sera pour une autre fois. C'est sur les conditions d'accès aux abris de nuit, puisque c'est un souci concret dans certains relais. Certains acceptent toutes les personnes qui se présentent pour y trouver refuge tandis que, d'autres pas, alors qu'en principe, il y a une obligation décrétable à ce propos.

Par ailleurs, sur la question du plan structurel, ma question était plus large que sur la période allant du 1^{er} novembre au 30 mars, puisqu'à un moment donné, il a été question que vous élargissiez le Plan grand froid sur une période bisannuelle ou trisannuelle. On avait parlé d'un plan 2010-2014 ou 2011-2015 pour avoir évidemment plus de stabilité

au niveau des actions des relais sociaux. On y reviendra.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Très rapidement et simplement par rapport à la pérennisation du système, la volonté est bien présente, bien sûr. Il nous semblait qu'il fallait d'abord évaluer notamment pour mettre en oeuvre des règlements tout à fait identiques d'un centre à l'autre. Vous parlez des conditions d'accueil, mais on connaît les difficultés notamment sur la question de la mixité, sur la question de l'accueil des animaux de compagnie ; beaucoup de questions sont encore en suspend, mais l'évaluation va nous permettre d'avancer. Et en fonction de cette évaluation, nous verrons comment pérenniser mieux encore ces dispositifs.

M. le Président. – La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). – Merci Monsieur le Président. Comme ma Collègue, Mme Meerhaeghe, l'a dit , c'est vrai qu'à moyen terme, ce serait bien d'aller vers une structure, vers une convention pluriannuelle donc, quelque chose de plus stable qui peut permettre de travailler sur plusieurs années.

Je retiens surtout l'accueil 24h/24 qui est un élément très important et un service du 1^{er} novembre au 30 mars où les gens 24 h/24 peuvent vraiment être accueillis, que ce soit en journée ou en soirée. C'est très important.

Je vous remercie pour vos réponses, Madame la Ministre.

QUESTION ORALE

DE M. TIBERGHIE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LES ÉTUDES EN MATIÈRE DE MAINTIEN À DOMICILE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les études en matière de maintien à domicile ».

La parole est à M. Tiberghien pour poser sa question.

M. Tiberghien (Ecolo). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, le chapitre de

la Déclaration de Politique régionale consacré aux Personnes handicapées est très ambitieux et nous en parlons très régulièrement autour de cette table.

Nous le connaissons toutes et tous, je ne vais pas y revenir, mais ce même chapitre a fort logiquement prévu la mise en œuvre d'un certain nombre d'état des lieux ou de cadastres dans divers domaines et on ne peut que s'en réjouir.

Il est en effet de bonne politique de disposer d'une claire connaissance d'une situation quelconque avant de se lancer dans des réformes, qui ne se feraient autrement qu'à l'aveuglette sans cadastre ou sans état des lieux.

C'est dans ce cadre des états des lieux préliminaires que je m'attache à la problématique du maintien à domicile.

Il est prévu d'une part, dans la DPR, que soit évaluée la pertinence des seuils d'accès à l'aide matérielle.

Pouvez-vous me dire où en est cette évaluation ? Et, si elle est terminée, quelles conclusions en avez-vous tirées et quelles mesures avez-vous mises en œuvre pour répondre aux évolutions relevées ?

D'autre part, la DPR déclare que l'annexe — relative à la nomenclature de l'aide matérielle — doit être régulièrement actualisée. Il s'agit en effet d'amplifier cette nomenclature et on en a déjà parlé ici.

Pouvez-vous me dire quels outils vous avez mis en place pour évaluer la situation telle que vous l'avez trouvée et quels sont les résultats de cette étude ? Pouvez-vous me décrire enfin l'ampleur des actualisations qui, au départ de cette analyse, ont été apportées à la nomenclature ou qui le seront à l'avenir ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Député, pour garantir l'intégration et l'autonomie des personnes porteuses d'un handicap, la Déclaration de politique régionale prévoit notamment d'évaluer la pertinence des seuils d'accès à l'aide matérielle et aussi d'amplifier et revoir la nomenclature de l'aide matérielle individuelle et, pour ce faire, d'actualiser régulièrement cette nomenclature.

Il se fait que le Gouvernement wallon a adopté le 14 mai 2009, avec entrée en vigueur le 1^{er} août 2009, une nouvelle réglementation qui fixe les

conditions et les modalités d'intervention de l'aide individuelle à l'intégration.

A mon estime, cette nouvelle réglementation répond, du moins en partie, à ces objectifs de la Déclaration de politique régionale.

En effet, elle constitue une actualisation de la précédente nomenclature des aides matérielles. 24 nouvelles aides ont ainsi pu être intégrées dans l'annexe de cette fameuse réglementation sur la base de la jurisprudence des décisions du Comité de gestion.

Par ailleurs, l'AWIPH assure une veille informationnelle dans le domaine des aides techniques pour prendre rapidement connaissance de l'arrivée sur le marché de nouveau matériel. Nouveau matériel qui serait susceptible d'améliorer l'intégration sociale des personnes handicapées.

Cela étant, je rappelle que si une personne sollicite une intervention pour une aide qui ne figure pas dans la nomenclature ou bien, pour une aide qui y figure mais pour laquelle la personne ne remplit pas les conditions d'octroi, sa demande peut être soumise à l'avis du Conseil pour l'aide individuelle et ensuite, soumise au Comité de gestion de l'AWIPH pour décision.

Les aides techniques non prévues par la réglementation et en faveur desquelles le Comité de gestion décide régulièrement d'intervenir finissent généralement par être intégrées — on y pense — dans la nomenclature.

Ainsi que le prévoit la réglementation, le Ministre qui a la politique des personnes handicapées dans ses attributions peut, sur proposition du Comité de gestion, mettre à jour la nomenclature.

À ce jour, le Comité de gestion ne m'a formulé aucune proposition d'actualisation mais c'est vrai que le délai peut être court par rapport à la dernière actualisation qui date du mois d'août 2009.

Enfin, nous procédons par évaluation, ce qui me semble raisonnable dans le cas présent étant donné l'évolution technologique aussi.

Enfin, les conditions d'intervention ont été établies sur la base du cadre de référence qu'offre la classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé que l'on appelle en abrégé la «CIF».

Les conditions d'intervention ne sont donc plus uniquement médicales mais elles prennent en compte les limitations fonctionnelles qui empêchent

la personne de réaliser les activités de la vie quotidienne. On sait que nombre de personnes ont clairement des soucis à effectuer des gestes les plus quotidiens.

Ceci constitue en soi une révision des seuils d'accès à l'aide matérielle.

Je terminerai en soulignant toute l'importance que j'attache évidemment à ces interventions qui contribuent à maintenir ou parfois, qui contribuent à restaurer l'autonomie des personnes et *in fine* leur permettent de bien vivre chez soi. Vous savez — étant entendu que nous avons discuté déjà d'un plan qui porte le même nom — combien je porte une attention particulière à cette question de bien vivre au domicile.

Je vous remercie.

M. le Président. — La parole est à M. Tiberghien.

M. Tiberghien (Ecolo). — Merci et donc, c'est vrai qu'il y avait deux aspects à ma question et c'est vrai qu'il y a d'abord l'aide matérielle quand on parle matériel en tant que tel. Je crois que, effectivement, c'est quelque chose qui doit être mis à jour quasiment en permanence donc, ce n'est pas une seule évaluation qui va permettre de bien évaluer. Le type de matériel évolue aussi tous les jours. Je vous fais confiance et les nouvelles aides montrent effectivement qu'il y a une évolution et une actualisation en tout cas de la liste. Cela, je pense que c'est important.

Ma question portait aussi — et vous y avez répondu dans la deuxième partie — sur les seuils d'accès à l'aide matérielle. Il y a vraiment une réflexion de fond qui est en cours mais elle doit encore être améliorée pour devenir toujours plus pertinente. Je sais bien que dès que l'on revoit des seuils, cela a un coût aussi.

Il y a sûr des exceptions, le Comité de gestion y est attentif, mais quand ces exceptions deviennent la règle, il s'agit d'examiner de quelle façon elles peuvent être intégrées pour en améliorer l'accès.

Merci beaucoup.

QUESTION ORALE
DE M. TIBERGHIE À MME TILLIEUX,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
« LES DIVERSES ÉVALUATIONS EN
MATIERE DE PERSONNES HANDICAPEES
ADULTES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les diverses évaluations en matière de personnes handicapées adultes ».

La parole est à M. Tiberghien pour poser sa question.

M. Tiberghien (Ecolo). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, le sujet est différent mais c'est vrai que c'est le même type de question. Je crois que cela fait du bien aussi, par moment, de faire le point par rapport à toutes les intentions qui sont incluses dans la DPR.

Ma question porte donc sur les évaluations préalables à la mise en oeuvre de votre politique des personnes handicapées en matière de « personnes adultes », pour reprendre la division qui est ainsi établie dans la Déclaration de politique régionale.

Laquelle prévoit qu'une évaluation sera faite des « formules de répit ». Le but étant, au demeurant, très clairement affiché, d'en augmenter l'offre, ce que d'ailleurs, je pense, vous avez fait partiellement.

Pouvez-vous, Madame la Ministre, me donner le résultat de cette évaluation et m'expliquer les mesures que vous avez prises afin tout d'abord, de répondre aux manques qui seraient apparus mais aussi pour développer l'offre de façon rationnelle ?

Dans le même esprit est prévue une étude des services d'accompagnement ainsi que des services d'aide à l'intégration, que je connais bien, qui ont un rôle très important, je trouve, dans le secteur des personnes handicapées et dont on parle beaucoup moins, en tout cas, au sein de cette enceinte. Il semble que les augmentations de subsides soient suspendues dans l'attente des résultats de cette évaluation pour ces services d'accompagnement et services d'aide à l'intégration. C'est dire l'urgence de l'évaluation puisque l'augmentation des subsides est suspendue à cette évaluation.

Pouvez-vous me donner de plus amples informations sur cette évaluation et notamment me dire, pour reprendre les mots de la DPR, si des adaptations s'avèrent nécessaires ?

Merci pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Député, je tiens tout d'abord à vous remercier pour

votre question qui me permet bien sûr d'aborder ce sujet tout aussi important.

En matière de répit, tout d'abord, un appel à projets dans le cadre des initiatives spécifiques a été lancé en 2008 et un budget de 1.100.000 euros a été affecté à ces dispositifs. Quelques 20 projets ont ainsi été sélectionnés fin novembre 2008 et des conventions ont été conclues pour une durée de trois ans.

Une première évaluation de la satisfaction des usagers a été réalisée en juillet de cette année et a porté sur 109 personnes. Ces quelque 109 personnes ont été interrogées par téléphone et parmi celles-ci, il s'est avéré que 97 % sont satisfaites (46 %) ou très satisfaites (51 %) des prestations délivrées.

L'évaluation finale du dispositif sera réalisée, comme le prévoit l'article 46 de l'arrêté du 4 juillet 1996, au terme des conventions, soit fin 2011.

Cette évaluation se fondera sur l'ensemble des rapports établis par les services et sur les résultats atteints.

Quant à l'évaluation des services d'accompagnement et d'aide à l'intégration, des processus d'auto-évaluation sont en cours d'élaboration à l'initiative des services et en partenariat avec l'AWIPH.

Cette solution de l'auto-évaluation privilégiant la participation des services me paraît plus pertinente et efficace que les études réalisées par des prestataires extérieurs.

En ce qui concerne les services d'aide à l'intégration, une recherche action sur la création d'un outil d'auto-évaluation a été menée de 2005 à 2008.

L'outil a été réalisé et est opérationnel. Les formations à l'outil sont en cours avec le soutien financier de l'AWIPH. L'expérimentation concrète a débuté dans les services formés.

Des indicateurs, éléments indispensables évidemment pour toute évaluation, sont en cours de détermination. Cette détermination se fait en parfaite collaboration entre les services d'aide à l'intégration et l'administration. Après avoir déterminé ces indicateurs, ils seront introduits dans un logiciel et ils constitueront le tableau de bord du secteur. Ils serviront de base à l'élaboration des rapports annuels d'activités. Ceci, comme vous pouvez le concevoir, prend du temps. Aussi, une première exploitation est envisagée à partir de 2012.

Quant aux services d'accompagnement, l'AWIPH vient d'être saisie d'une demande de subvention de l'Association des services d'accompagnement pour mener à bien une recherche action visant à mettre en place un outil d'auto-évaluation des services. Ce projet devrait débuter sous peu et se terminer dans le courant du premier semestre 2012.

M. le Président. – La parole est à M. Tiberghien.

M. Tiberghien (Ecolo). – Si je peux évidemment être satisfait par rapport à la première partie de ma question sur les formules de répit, je ne peux pas l'être tout autant par rapport aux services d'accompagnement et services d'aide à l'intégration qui, je le répète, font un travail extraordinaire, peu reconnu, peu visible et qui pourtant est très important dans le circuit des personnes handicapées adultes.

Je veux bien que l'on fasse des études, des évaluations, des recherches action, ... mais si le temps que cela prend bloque toute possibilité de voir les subventionnements augmenter comme ils en ont bien besoin, je crois que là, on est très loin de la réalité du terrain.

Je vous invite peut-être à voir que la mise en place de ces évaluations, de ces recherches action ne bloque pas pour aussi longtemps toute possibilité de subventionnement complémentaire en leur faveur. Je pense même qu'avec les mêmes moyens à l'intérieur, et on y reviendra sans doute alors dans le cadre des budgets de l'AWIPH, il doit pouvoir y avoir des mouvements possibles qui permettent à ces services d'être un peu mieux lotis qu'actuellement vu leur action.

Votre réponse ne me satisfait pas pleinement pour ces services-là. Par contre, je m'en réjouis pour les formules de répit qui peuvent prendre encore plus d'ampleur sans doute dans les années à venir.

Je vous remercie.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)

M. le Président. – Je vous informe que la question orale de M. Maene à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «le risque de pénurie d'aides familiales qualifiées pour le travail à domicile» et l'interpellation de M. Elsen à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «le 1^{er} octobre, Journée internationale pour les personnes âgées» sont, en raison de l'absence de leurs auteurs, retirées.

Voilà qui termine nos travaux tout en vous rappelant que nous examinerons probablement l'arriéré dans nos prochaines séances et vous rappeler également les termes du nouveau Règlement qui est explicite, même s'il est dur en ce qui concerne les présences et les absences.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 51 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Veronica Cremasco, Ecolo

M. Patrick Dupriez, Ecolo

M. Serdar Kilic, PS

Mme Isabelle Meerhaeghe, Ecolo

M. Gilles Mouyard, MR

M. Alain Onkelinx, Président

M. Daniel Senesael, PS

M. Luc Tiberghien, Ecolo

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances

ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	Aide à la promotion de l'emploi
APHEIS	Air Pollution and Health : european information system
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
CPAS	Centre public d'action sociale
CRIOC	Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs
DECT	Télécommunications numériques sans fil européennes
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie
DGO5	Direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux, action sociale et santé
DPR	Déclaration de politique régionale
GSM	Système global pour communications mobiles
IPPC	Integrated Pollution Prevention and Control
NEHAP	National Health and Environmental Action plan (plan d'action environnement-santé)
PARES	Plan d'action régional Environnement-Santé
SAMI	Service d'analyse des milieux intérieurs
SPF	Service public fédéral